



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## professions de santé

Question écrite n° 39515

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les perspectives de la gynécologie médicale en France. Véritable exception française, la gynécologie médicale permet aux femmes françaises de bénéficier d'un suivi gynécologique de qualité tout au long de leur vie. L'intérêt de cette spécialité est ainsi reconnu par la majorité des femmes attachées à leurs gynécologues médicaux dans une relation de confiance, d'écoute, d'intimité et de disponibilité bien distincte d'une prise en charge par le médecin généraliste de la famille. De plus, la gynécologie médicale revêt une importance majeure pour la santé des femmes. En effet, la nécessité d'un suivi gynécologique régulier par un spécialiste n'est plus à démontrer, tout particulièrement en matière de prévention et de dépistage précoce des cancers génitaux et mammaires ou de maladies sexuellement transmissibles. Aujourd'hui, malgré la re-création en 2003 d'un diplôme de gynécologie médicale, cette spécialité souffre cruellement de praticiens avec seulement une vingtaine de gynécologues médicaux formés chaque année. Dès lors, afin de garantir aux femmes un accès à la santé dans les prochaines années, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour garantir la spécificité française de la gynécologie médicale et son efficacité dans le cadre des politiques de santé publique.

### Texte de la réponse

Les gynécologues médicaux, au nombre de 2 000 environ, sont très inégalement répartis sur le territoire national. En fonction des départements, leur nombre varie de 0 à 20 pour 100 000 femmes. Ils sont ainsi plus de 260 à Paris et aucun en Lozère ou en Corse du sud. S'ils assurent le suivi des femmes pour les problèmes gynécologiques, la contraception, la prévention et le dépistage, les médecins généralistes et les gynécologues obstétriciens assurent également chacun dans leur champ de compétence cette prise en charge. Dans ce domaine d'activité, les centres de planification et d'éducation familiale qui dépendent des conseils généraux participent également à la prise en charge de femmes quelques fois en situation difficile. Les études de l'assurance maladie font observer qu'au-delà de la pratique des 2 000 gynécologues médicaux environ 1 800 gynécologues obstétriciens ont abandonné leur activité chirurgicale et d'accoucheur pour réaliser uniquement des consultations médicales et prennent donc en charge des femmes dans ce domaine. D'autres encore ont une activité partagée. Le numerus clausus des études médicales a été progressivement relevé et en 2011, il y aura plus de 7 000 internes supplémentaires qui se répartiront dans les différentes spécialités. La spécialité de gynécologie médicale qui existe aujourd'hui a changé de sens. Elle forme des spécialistes de haut niveau sur la pathologie endocrinienne et tumorale gynécologique ainsi que sur la fertilité. Le plus souvent ces spécialistes se destinent à un exercice hospitalier très particulier. Les postes ouverts au recrutement n'ont pas tous été pourvus. Le projet de loi « hôpital, patient, santé, territoires » prévoit de favoriser à la fois une meilleure répartition géographique et selon les spécialités en fonction des besoins de chaque région.

### Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription** : Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 39515

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire** : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 janvier 2009, page 207

**Réponse publiée le** : 24 février 2009, page 1889